

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

SUITE DES CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME,

Par le R. P. Lacordaire.

DIMANCHE, 12 JANVIER 1845.

La religion, avons-nous dit, est le commerce positif et efficace de l'homme avec Dieu, et elle est tout ensemble une passion et une vertu de l'humanité : une passion, en tant que l'humanité est entraînée vers Dieu par une attraction constante et universelle ; une vertu, en tant que, malgré cette attraction, il en coûte à l'humanité de grands efforts pour entrer dans ce commerce positif et efficace avec Dieu. Ajoute aujourd'hui que la doctrine catholique seule produit ce commerce positif et efficace avec Dieu, que nous appelons du nom de religion ; tout autre doctrine aboutit nécessairement à l'une de ces deux catastrophes : à la catastrophe de la superstition ou à la catastrophe de l'incrédulité. La superstition est un commerce de l'homme avec Dieu, entaché d'inefficacité, d'immoralité et de déraison ; l'incrédulité est une rupture désespérée de tout commerce de l'homme avec Dieu. Quand l'homme veut faire de la religion sans le secours de la raison, il tombe immédiatement dans la superstition, et, s'il veut faire de la religion avec la raison, il tombe inévitablement dans l'abîme de l'incrédulité. En sorte que Dieu, le fondateur de la religion unique et véritable, s'est placé et a placé l'homme dans ses rapports avec lui entre Charybde et Scylla, un Charybde divin et un Scylla divin, et quiconque ne navigue pas sur le vaisseau dont Dieu est le capitaine et le pilote, celui-là sombre par un triste naufrage à l'un de ces deux écueils. C'est là Messieurs, mon thème d'aujourd'hui.

Quand nous regardons les cultes divers disséminés dans le monde, il en est plusieurs qui ne nous paraissent liées à la doctrine catholique par aucune relation, bien qu'en réalité, à une époque plus ou moins éloignée, ils soient sortis de ce tronc commun ; car l'erreur n'est qu'une feuille tombée de l'arbre de la vérité et emportée par le vent, et l'homme est tellement incapable de commercer par lui-même avec Dieu, que ses inspirations religieuses les plus personnelles se rattachent toujours à un fonds primitif, encore que notre œil, dans le sombre jour de l'histoire, ne discerne pas bien l'heure où le rameau s'est détaché du tronc, ni la cause de cette séparation. Quand donc regardant l'ensemble des cultes religieux, nous mettons à part, pour les observer, ceux qui n'ont aucune liaison de parenté visible et reconnaissable avec la doctrine catholique, nous sommes frappés d'une chose, c'est qu'à l'extérieur rien ne paraît les distinguer de nous. Je vois des temples qui essaient de porter jusqu'à Dieu une magnifique invitation de l'homme à descendre vers lui ; des autels ornés d'images et baignés du sang de l'holocauste, des prêtres, des cérémonies, des ablutions, des processions, mille formes qui ont une apparence de famille, et semblent confondre tous ces cultes entre eux et avec le nôtre dans une commune majesté.

Mais quand on ouvre le sanctuaire et que l'on regarde au dedans, de la même manière qu'on ouvre un fruit pour s'assurer si sa saveur répond à sa beauté, quand, dis-je, on ouvre l'intérieur des cultes tout-à-fait étrangers à la doctrine catholique, qu'est-ce qu'on y trouve ? Premièrement, rien. On n'y trouve rien ; car j'appelle rien que de communiquer avec Dieu pour rester ce que l'on est, que de bâtir des temples, d'immoler des victimes, de créer des sacerdoces, de fonder au sein des nations un immense appareil, et puis quoi ? arriver à rester des hommes, à n'avoir dans l'intelligence et dans le cœur rien de surhumain, rien qui n'accuse autre chose que la plus vulgaire humanité. Eh ! Messieurs, un simple commerce avec une âme élevée modifie la nôtre, il nous élève ; on ne peut s'approcher des grands cœurs sans qu'il s'exhale d'eux quelque chose qui pénètre jusqu'à nous et nous rend plus dignes de leur contact, et vous voudriez que le commerce avec Dieu fût inefficace, tout en étant réel ! A quoi bon alors communiquer avec lui ? Qu'est-ce qu'un but si sublime pour un résultat si nul ? Si l'homme n'est qu'un homme avec Dieu, qu'a-t-il besoin de le chercher ? L'effet répond à la cause, et là où je trouve le rien pour effet, je ne puis conclure à la présence et au concours de la Divinité, puisque Dieu et le rien sont parfaitement la négation l'un de l'autre. La grandeur de l'appareil religieux ne fait qu'en rendre plus sensible le vide intérieur, et l'homme se trahit d'autant plus qu'il couvre sa misère du nom et des attributs de Dieu.

Qu'il en soit ainsi, Messieurs, des cultes dont je parle, que leur inefficacité divine soit un fait avéré et palpable, je n'ai pas besoin de le démontrer. Il suffit d'en rappeler les noms à votre esprit. En dehors de la doctrine catholique, des affluents et des rameaux détachés de ce grand fleuve, que reste-il ? Le brahminisme, le polythéisme, l'islamisme, noms célèbres à la vérité, mais

qui ne désignent à votre conscience aucune action qui ait élevé le genre humain plus haut que sa propre nature. Encore ce défaut d'efficacité n'est-il pas leur premier malheur.

Par une loi dont il n'est pas difficile de comprendre la raison, tout culte qui n'élève pas l'homme le dégrade ; le commerce avec Dieu est un instrument trop puissant pour qu'il s'arrête à un résultat négatif. Si Dieu n'a-t-il pas l'homme jusqu'à sa sainteté, l'homme le fera descendre jusqu'à partager et à sanctionner ses plus vils penchants. De là cet étonnant scandale de cultes employés à la dépravation de l'homme, scandale sur lequel on ne peut pas se faire illusion, parce qu'il n'en est pas de l'ordre moral comme de l'ordre intellectuel. Celui-ci est relatif à l'infini, sur lequel la discussion est toujours plus ou moins admissible, l'autre n'embrasse directement que nos rapports avec nous-mêmes et avec nos semblables, rapports simples, sur lesquels l'intérêt nous éclaire à défaut du sentiment. Eh bien ! en examinant le brahminisme, le polythéisme et l'islamisme à cette lumière de l'ordre moral, que voyons-nous ? Non pas seulement l'homme resté dans sa faiblesse native, mais l'homme sollicité à la corruption par le culte même destiné à mêler sa vie avec celle de Dieu ; l'homme trouvant en Dieu un secours infâme pour tomber plus bas que son esprit et sa chair, ou au moins pour consacrer toutes les folies de son entendement et tous les délires de ses sens. L'islamisme même, quoique postérieur à Jésus-Christ, a précipité les mœurs des nations musulmanes, sous certains rapports, au dessous des mœurs de l'antiquité. Tant il est impossible à un culte faux, en quelque temps qu'il se forme, de ne pas subir cette loi de l'immoralité, par où Dieu signale tous ceux qui abusent sur les peuples de la force de son nom.

La déraison est le troisième caractère de la superstition. Et ici, Messieurs, vous serez peut-être tentés de rétorquer contre moi ce que je disais tout à l'heure, que, dans l'ordre intellectuel, la discussion est toujours plus ou moins possible, d'où il suivrait que la manque de raison serait un signe très contestable de la superstition. Je ne rétracte point ma pensée, Messieurs ; car, bien que partout où l'infini se trouve présent et engagé, il y ait un champ ouvert à la discussion, néanmoins il est une certaine limite où la déraison devient reconnaissable au premier coup-d'œil. L'esprit qui s'égare dans les nuances subtiles de la métaphysique n'hésitera pas devant l'absurde à l'état parfait de nudité. Or, c'est cette déraison palpable et bravant l'intelligence, qui est le troisième caractère de la superstition, et qui saute aux yeux dans le brahminisme, le polythéisme et l'islamisme. Toutefois, Messieurs, je ne veux pas prendre un à un les livres et les dogmes de ces divers cultes pour en montrer l'évidente irrationnalité ; cette marche serait trop longue, et, comme je l'ai déjà dit dans le débat entre l'erreur et la vérité religieuses, Dieu a tout abrégé. J'abandonne donc la question de la déraison positive ; je consens à respecter l'absurde, d'autant que l'absurde est nécessaire à trop de gens ; il est un plus grand malheur que l'absurde peut-être, un plus triste signe que la déraison positive, c'est la déraison négative, c'est à dire l'impuissance absolue d'une doctrine à se créer des fondements capables de soutenir une discussion. Or, ce défaut de fondement, cet état de choses sous lequel on place la main en ne rencontrant rien qui la porte, c'est le caractère propre et manifeste de tous les cultes qui n'ont aucune espèce de connexion avec la doctrine catholique. Je vous propose, Messieurs, un curieux et salutaire exercice de la pensée, c'est, en réfléchissant au brahminisme, au polythéisme, à l'islamisme, de faire un effort consciencieux pour leur donner une base quelconque ; Vous n'en viendrez certainement pas à bout.

Quand le christianisme se trouva face à face avec le polythéisme, doctrine contre doctrine, peuple contre peuple, dans ce drame sérieux, si terrible et si sanglant, toutes les fois qu'il s'agissait de discuter, le christianisme était dans l'impuissance de faire autre chose que de rire. Nos apôtres et nos apologistes passaient en riant à côté de cet établissement si prodigieux par sa force matérielle, entré dans le sang des nations, et devenu partie intégrante de leurs lois, de leurs mœurs, de leurs arts, de leur gloire et de tous leurs souvenirs. Malgré cette formidable existence, la discussion était impossible, et le raisonnement ne s'élevait jamais plus haut que la pitié. On vit clairement cette privation absolue de la substance logique, lorsque l'empereur Julien, homme d'esprit s'il en fut jamais, par un caprice impérial, ou, si vous l'aimez mieux par une pensée qui lui représentait la vieille Rome inséparable de son vieux culte, quand, dis-je, ce grand homme, car Dieu donne de grands hommes à l'erreur afin d'en montrer mieux l'inanité profonde, quand ce grand homme voulut à toute force ressusciter le polythéisme expirant. Certes, l'œuvre (

INSTITUT CANADIEN.

2 QUESTION: LE DUEL EST-IL JUSTIFIABLE?

M. le président et Messieurs,

Il y a dans la question qui vous est soumise aujourd'hui, un grand préjugé à combattre. L'honneur blessé est toujours le prétexte d'un duel, ce prétexte est bien spécieux, bien délicat. L'honneur est si susceptible, même lorsque son interprétation est erronée, qu'il faut le combattre avec des armes aussi délicates que lui; il faut lui donner le change, c'est-à-dire combattre l'honneur par l'honneur. Or, je vous le demande, peut-on appeler un acte d'honneur celui que condamnent toutes les lois, divines et humaines? non: car l'honneur est le fait d'un honnête homme, et celui-là n'est pas un honnête homme, qui, de propos délibéré, se met en contravention avec toutes les lois.

Le duelliste est en contravention avec la loi naturelle. Cette loi fondamentale des sociétés défend de tuer. Le duelliste est un véritable homicide; homicide d'intention, s'il ne l'est pas toujours de fait: car il a l'intention, il désire tuer son adversaire, s'il le peut. Sa première garantie sociale est celle de la vie, et il n'y a que Dieu et la société (si, toutefois, par rapport à cette dernière, le fait pouvait constituer le droit) il n'y a qu'eux qui puissent vous permettre de tuer votre semblable. Personne ne me soutiendra que Dieu autorise le duel, puisqu'il n'approuve pas même la vengeance: *mihi vindicta, ego retribuam*. La vengeance m'est réservée et je la ferai, dit le Seigneur; et la société, qui est l'instrument de Dieu, proscribit le duel par toutes les lois, civiles et religieuses. Ainsi le duelliste est en contravention avec la loi naturelle, qui lui défend le meurtre; et il y a meurtre chaque fois qu'il n'y a pas autorisation, de Dieu ou de la société.

Le duelliste pèche encore contre la loi naturelle, par le suicide. Pour être suicide, il n'est pas nécessaire de se poignarder; celui qui, sans de graves raisons, s'expose témérairement à une mort imminente, et surtout pour commettre un crime, celui-là est suicide. Et puisque j'en suis au suicide, je dirai que le duel est pire que le suicide. Le suicide n'entre plus dans nos idées; on le regarde comme un acte de lâcheté. Caton se suicidant n'est plus un héros. Le suicide a pourtant toujours de graves raisons; de grands malheurs, des renversements de fortune, toute une vie d'espérance détruite en un jour, et une foule d'autres choses, qui entraînent à leur suite le dégoût de la vie et le désespoir, atténuent, jusqu'à un certain point, le crime du suicide. Est-ce le cas pour le duel? non: si l'on consulte l'histoire des duels, on y voit que sur cent, il n'y en a pas deux dont les causes soient graves; ils sont presque tous occasionnés par des futilités. Toute la différence, c'est que dans le suicide, il n'y a qu'un coupable, tandis que dans le duel, il y en a quatre, cinq, et même quelquefois plus. Le duelliste est donc tout à la fois, meurtrier et suicide, et il pèche contre toutes les lois.

Quant à la société, remarquons que cet affreux préjugé, qui fait consister l'honneur à se tuer pour des *riens*, la blesse au cœur, puisqu'il ne se rencontre guères, que chez la classe éclairée, où il a moissonné bien des citoyens utiles ou qui promettaient de l'être. La société a donc un bien grand intérêt à empêcher cette collision, ces luttes individuelles de ses membres. La société est formée pour que ses hommes se protègent mutuellement: c'est donc elle qui doit rendre justice à chacun: et à quoi bon cette société, si chacun s'avise de se rendre justice à soi-même? Le duel nullifie donc le but de la société; il en est un principe subversif, destructif.

Le duel blesse évidemment la religion, puisque la religion condamne la vengeance et nous ordonne de souffrir l'injure. J'en dirais plus long sur la religion, par rapport au duel, si je ne savais qu'elle occupe fort peu le duelliste, et que, par conséquent, elle est peu propre à le toucher et le persuader. C'est pourtant une puissante considération, que celle d'une autre vie; bien plus puissante que toute autre, pour l'homme de foi; car, pour lui, quand bien même le refus d'un duel entraînerait le déshonneur de toute sa vie, ce déshonneur a un terme, il finit avec la vie; tandis que l'autre vie n'en a pas.

Et en supposant que le duel fût permis, est-il raisonnable en lui-même? n'est-ce pas une folie, d'aller se faire tuer pour un point d'honneur toujours léger, et presque toujours faux? Pour nous en convaincre, considérons ce qu'est-ce un duel, dans la pratique; M. un tel, a dit: que vous étiez un malhonnête homme; voilà, certes, une assertion bien grave. Je suppose qu'elle est toute gratuite: qu'allez-vous faire? Vous ne pouvez laisser mourir cela tranquillement; il faut une vengeance. Vous voulez absolument une réparation, mais vous n'avez pas du tout l'envie de donner à votre adversaire le plaisir de vous tuer, après vous avoir insulté. Plusieurs de ces gens qui se disent vos amis, gens officieux, toujours prêts à vous rendre des services dans le genre de celui de second dans un duel, vous disent: Monsieur, il faut lui envoyer un cartel. Ils vous dictent eux-même un billet sec et rude, qui respire l'insulte, et la colère mal comprimée. Votre second va porter la missive qu'il accompagne de commentaires, si bien que quelquefois, votre adversaire, qui serait disposé à vous rendre justice, à vous faire réparation, ne le peut plus, parce que votre second l'a piqué au vif, et a rendu toute réparation impossible. Sa réponse, comme de raison, est encore plus insultante que la première insulte, et votre second vous la rapporte magnifiquement amplifiée, et cruellement calculée pour vous exaspérer. Il faut se battre! Il faut du sang! et les témoins s'entendent, et le combat a lieu. Et c'est pour ces gens-là que vous allez risquer votre vie! c'est par respect humain; parce que vous craignez d'être déshonoré, d'être regardé comme un lâche.... par qui? par votre famille, par vos vrais amis? non, bien loin de là: votre famille, vos vrais amis, sont à vos genoux, qui vous conjurent de ne pas

taut grande, l'homme puissant: on allait voir enfin la doctrine païenne se soutenir et se raviver par le génie: que fit Julien, pourtant? Pour sa part personnelle, il se présentait fréquemment dans les temples; il offrait des sacrifices, remuait des encensoirs, rangeait en procession des prêtres qu'il avait dotés plus richement; il replaçait des autels; redorait des statues; et quelquefois arrivait avec toute la pompe de sa cour dans une ville célèbre par le culte des dieux, attendant un spectacle digne de sa pensée et de la religion dont il apportait avec lui les dernières ressources, il trouvait, comme il s'en est plaint lui-même dans une de ses lettres, un sacrificateur apportant modestement aux autels abandonnés une oie! Ce pauvre et spirituel homme, à part une persécution déguisée et une invitation stérile à imiter les vertus des chrétiens, n'imaginait rien de mieux que des cérémonies contre une doctrine propagée par des légions d'apôtres, d'écrivains et de martyrs. La part de ses amis, les rhéteurs et les philosophes, était plus triste encore que la sienne, parce qu'ils n'avaient pas même l'audace de sa foi. Ils ne disaient pas: Oui, nous croyons à Jupiter: oui, nous croyons à Mars, à Mercure, à Apollon; que demeurent éternellement sur le sol du monde par la seule force d'eux-mêmes, ces divinités de nos aïeux; nous les reconnaissons, nous les vénérons, nous nous inclinons devant la foi des nations qui les ont adorées depuis le commencement! ils ne disaient pas ainsi; ils n'osaient aller franchement et courageusement à l'encontre de l'absurde, et l'appuyer à tout le moins de la magnanimité de leur adhésion. Ils n'osaient faire ce que nous faisons aujourd'hui, nous autres chrétiens, qui sommes, à notre tour, accusés d'absurdité; nous ne renions pas le Dieu trois fois saint tombé du ciel pour nous, et tombé plus bas que jamais ni Jupiter, ni Apollon, ni Mercure, puisqu'il est tombé sur la croix. Nous le reconnaissons comme cela; nous le vénérons comme cela, nous l'aimons comme cela; nous nous chargeons volontiers pour lui de tout le mépris de l'univers, et le défendons contre ses ennemis, depuis dix-huit cents ans, par la constance de notre inexorable adoration.

Voilà la force, voilà comment se soutient ou se relève un culte, et non, comme faisaient du polythéisme les philosophes alexandrins, par une philosophie qui en désavouait l'existence et la nature. Vous me direz peut-être que moi-même j'appelle la philosophie au secours de la religion; mais c'est une philosophie qui accepte toute la vérité du dogme, qui l'affirme, qui n'en répudie rien et qui n'en élude rien. Et même, Messieurs, ce n'est pas une philosophie. Je ne pose pas la religion sur un système écloso dans la tête d'un homme, et qui passera plus vite encore que lui; je la pose sur le sens commun et sur les réalités palpables de ce monde. C'est là toute mon armure, en y ajoutant le cri de la foi. Devant vous, qui ne croyez pas, mortels nés d'hier et promis à la mort pour demain, feuilles emportées sur tous les rivages des mers, incertains de vous-mêmes et de tout, je me pose avec une hardiesse qui n'a pas même besoin de courage. Je sais d'où je viens et où je vas. J'ai ma foi contre vos doutes, et ce qui vous paraît absurde, indigne, stérile, mort, cette cendre même, au delà de cette cendre, s'il est possible, je le prends, je le mets sur l'autel, je vous commande d'y venir, et nul de vous n'est assez fort pour être certain au dedans de lui qu'il ne viendra pas.

Encore une fois, c'est ainsi qu'un culte se défend et s'édifie, quand il sent la vérité derrière soi. Mais qu'Alexandrie lève le ban et l'arrière-ban de ses rhéteurs pour transformer Jupiter en je ne sais quelle puissance abstraite, Apollon en telle autre personification de la métaphysique ou de la nature, les gens d'esprit pourront bien reconnaître de l'invention dans ces jeux d'une foi qui a honte, d'elle-même; mais l'humanité, tranquille, les oreilles un moment charmées par ce bruit ingénieux, se couchera le soir, et le lendemain, en s'éveillant, elle demandera ce que sont devenus ces artistes d'hier.

L'islamisme, sans doute, diffère du polythéisme par une substance moins vide; il se sent du christianisme qui entourait son berceau. Mais encore vous chercherez vainement à Mahomet un fondement dont la raison la plus humble ou la plus hardie accepte la responsabilité. Cet homme est tout seul, avant et après; rien de lui ne s'entremêle aux nerfs et aux muscles de l'humanité; ôtez-le, c'est un chapitre de moins dans l'histoire du monde, mais un chapitre qui ne détruit pas le fil de la narration. Mahomet est une anecdote. De là vient, Messieurs, l'horreur du monde civilisé pour le renégat. Avez-vous jamais réfléchi à ce que c'est que le renégat? Vous croyez peut-être que c'est l'homme qui change de religion? Eh! Messieurs, mais nous ne faisons pas autre chose qu'appeler les hommes des autres religions à embrasser la nôtre. Nos missionnaires parcourent le monde entier dans ce seul but, et assurément personne ne les accuse du métier honteux de faire des renégats. Qu'est-ce donc que le renégat, et quelle est la cause de l'inexprimable mépris qui s'attache à ce nom? Le renégat, Messieurs, c'est l'homme qui passe d'un culte ayant des fondements dans l'intelligence, le cœur et l'histoire de l'humanité, à un culte vide, évidemment incapable d'opérer aucune persuasion. Le renégat, c'est l'homme qui abandonne le terrain où la discussion est possible entre des êtres raisonnables, pour se perdre dans une région où la parole même manque à l'erreur; c'est l'homme qui passe d'une clarté incertaine, si l'on veut, à des ténèbres plus que certaines; c'est, dans l'ordre de la vérité, le déserteur, le transfuge, le traître, l'homme qui foule aux pieds la patrie. Jésus-Christ est désormais la seule patrie de l'homme baptisé dans la lumière; on pardonne à qui doute de lui, on ne pardonne pas à qui le délaisse pour un autre: car comment aurait-on foi dans Brahmé ou dans Mahomet, quand on n'a pas foi en Jésus-Christ?

A continuer.

vous battre, de ne pas les abandonner ; par la société ? elle vous montre le glaive de la justice ; par la religion ? elle nous dit de regarder au delà du tombeau ; par qui donc enfin ? par ces officieux amis, dont je vous ai parlé, qui sont toujours prêts à vous conduire à la mort, le sourire sur les lèvres. Et c'est pour conserver l'estime de ces gens, qui semblent avoir plus soif de votre sang, que de votre honneur, que vous marchez à la mort ! C'est une vraie folie quand on y pense bien. Ce qu'il y a de plus malheureux encore, c'est qu'assez souvent, les duels ont lieu entre des amis, que d'infâmes instigateurs du crime, ont irrité l'un contre l'autre. Quel affreux état ! lorsque vous avez tué un ami, pour une futilité, une sottise !.. Lorsque le feu de la colère est passé, et qu'ouvrant les yeux, vous apercevez votre victime baignant dans son sang... Ah ! il n'y a plus de repos pour un pareil forfait !... L'amitié et les remords crient bien plus haut qu'un faux point d'honneur. Le brave soldat dort profondément, après un rude combat ; il a versé le sang, c'est son devoir, il est soldat ; mais le duelliste, lui, il ne dort pas ; il a toujours devant les yeux un bandeau ensanglanté. Le crime ne dort pas.

Nous avons vu comment se fait un duel ; que c'est un jeu de grands enfants, mais de grands enfants dépravés ; à présent voyons le dans ses conséquences. Vous avez tué votre adversaire ; êtes-vous lavé de l'insulte lancée contre vous ? Qu'en pense le public ? Votre honneur est-il satisfait ? Non ; bien loin de là : vous êtes obligé de vous expatrier comme un criminel ; vous avez la haine de toute la famille, de tous les amis de votre victime ; et celle de toute la société, si vous l'avez privée d'un membre utile ; est-il doux de se faire maudire par tant de bouches ? Et d'ailleurs, on croira bien plutôt que vous êtes capable de ce dont on vous accusait, puisqu'un meurtre vous coûte si peu. Ainsi, le duel pèche contre la société et son auteur, et contre toutes les lois. C'est presque un acte de folie ; c'est certainement un acte de faiblesse, puisque sa cause est un petit respect humain. Je ne prétends pas que vous deviez laisser une véritable insulte impunie. Il faut se défendre contre la calomnie et faire taire le calomniateur ; mais il y a des moyens plus légaux de se venger ; et il y a encore plus d'honneur à ne se pas venger du tout, qu'à se venger de cette manière là. Que vous dirai-je encore ? Vous dirai-je que le duel, proscrit par toutes les lois, a toujours été condamné par les hommes les plus éminents en tout genre ; et que, dans toute l'histoire, ancienne et moderne, on ne rencontre pas un seul grand homme duelliste ? Invoquerai-je le témoignage des Dames ? Vous ne récuserez certainement pas ; le sexe est si délicat, que vous ne pouvez avoir un meilleur juge que lui en matière d'honneur. Mais, non, je n'ai pas besoin de recourir à tant de moyens, pour vous persuader que le duel est un acte illicite, atroce et déshonorant. « Tu veux te battre au premier sang, a dit Jean Jacques, grand Dieu ! qu'en veux tu faire de ce sang, bête féroce ? Le veux tu boire ? Le vrai courage « a plus de constance et moins d'empressement ; il est toujours ce qu'il doit être. L'homme de bien le porte partout avec lui : au combat, contre l'ennemi ; dans un cercle, en faveur des absents et de la vérité ; dans son lit, contre « les attaques de la douleur et de la mort. L'homme de courage dédaigne le « duel, et l'homme de bien l'abhorre. Je regarde les duels comme le dernier « degré de brutalité où les hommes puissent parvenir. »

Entendez-vous, messieurs, ces paroles sont de Jean Jacques Rousseau, et je pourrais vous en citer bien d'autres. Il n'y a donc pas, comme on pourrait le croire, que les écrivains religieux qui aient eu la manie de décrier le duel : mais encore les philosophes, les fameux philosophes du dix-huitième siècle, ces hommes qui ont prétendu régénérer le monde en détruisant tout ce qui avait existé avant eux ; ces hommes, qui voulaient écraser l'infâme, se sont pourtant accordés avec elle sur ce point. Il faut que le duel soit bien affreux, pour rapprocher le christianisme et la philosophie du dix-huitième siècle.

Quel sujet de réflexions n'est-ce pas, de voir qu'une coutume d'une odeur si forte de féodalité, puisse encore trouver des adeptes dans le siècle qui s'est dit : le siècle des lumières !

Nous suivons l'Europe dans la voie des sciences et de la civilisation. Un immense océan nous en sépare ; nous sommes assez loin pour discerner et choisir ce qu'il y a de bon, et rejeter ce qu'il y a de mauvais. Le duel n'est pas encore fortement enraciné dans notre pays ; le sang canadien est trop noble, pour être versé dans ces luttes barbares ; il y a plus de défis que de combats ; c'est à nous, à écraser le germe de barbarie. Blâmons le duel ; ne le regardons plus comme un acte d'honneur ; peut-être notre exemple influera-t-il sur toute la jeunesse de notre pays. Les sciences, la politique, ne doivent pas être nos seuls buts, et la morale, leur puissante alliée, doit y entrer, pour beaucoup.

Il y a tant à dire contre le duel que je n'en finirais pas ; mais je ne veux pas abuser plus longtemps de votre attention. Je termine avec l'espoir bien fondé, que vous allez condamner un acte si lâche, si atroce et si déshonorant. Messieurs, si vous brûlez de répandre votre sang, attendez que la patrie réclame le secours de vos bras. Mais, non, espérons que le sang canadien ne coulera pas de sitôt, même sur un noble champ de bataille. Retenez plutôt, et changez cette ardeur ; qu'elle soit toute morale. Qu'elle soit forte, pour résister courageusement à nos ennemis ; qu'elle soit constante pour leur résister toujours. N'allez plus mettre en jeu la vie de citoyens que la patrie réclame à chaque instant, et que Dieu seul s'est réservé de rappeler à lui.

Condamnons le duel, non seulement par nos paroles, mais encore par nos actions. Qu'il soit prohibé parmi nous. Quand nous aurons des affaires d'honneur, qu'elles soient décidées dans un conseil d'amis, et soumettons-nous à son jugement. Que celui qui a tort, sache, qu'il y a de l'honneur, et même du

plaisir, à réparer une mauvaise action ; et celui qui est offensé, qu'il y en a encore plus à pardonner.

C'est ainsi que nous remplirons notre but de rapprochement, d'union, de fraternité. De cette manière aussi, le duel, ce limon de la barbarie, ne souillera plus le sol si beau, si jeune et si pur de notre cher Canada.

CHS. LABERGE.

Montréal, avril 1845.

(Extrait traduit de *Brownson's Quarterly Review*, octobre 1844.)
L'ÉGLISE ANGLICANE EST SCHISMATIQUE.

SUITE ET FIN.

Elle rejette cinq des sept sacrements, et elle mutilé les deux qu'elle retient. Elle rejette la doctrine catholique sur les bonnes œuvres, la prière pour les morts, le purgatoire, le respect et l'invocation des saints.

Mais dans un autre argument, nous n'avons point chargé l'Église anglicane d'hérésie mais de schisme. Nous croyons certainement que l'Église anglicane est hérétique aussi bien que schismatique, et quoique nous croyons qu'elle ne soit pas tombée dans une hérésie aussi profonde que quelques-unes des Églises protestantes ses sœurs, cependant nous sommes loin de penser que sa doctrine dans la foi est saine. Mais sur ce point, nous n'avons pour le moment aucune controverse avec le *Churchman*. Nous consentirons volontiers à discuter ce point par la suite ; mais à présent nous ne voulons point entamer une nouvelle dispute. Nos objections contre l'Église anglicane n'étaient point basées sur la foi supposée corrompue. Nous l'avons accusée d'être schismatique, ce qui peut être le cas sans qu'elle soit hérétique. Et même en fait, nous ne l'avons point chargée d'être absolument schismatique, mais seulement en autant qu'on adopte les principes des théologiens d'Oxford, que l'Église est une corporation, et par conséquent qu'elle doit être une en unité de corporation, et de là dans son autorité corporée aussi bien que dans son unité de foi et de charité. Maintenant si l'Église est une corporation simple c'est-à-dire un corps simple incorporé ou politique comme il doit l'être, si c'est une corporation et non un assemblage de corporations, les anglicans en brisant l'unité de cette corporation, et déclarant que leur Église est une corporation indépendante, comme nous connaissons tous qu'ils l'ont fait, sont coupables de schisme. Maintenant l'Église a-t-elle une corporation ou non ? Est-elle une corporation simple, ou un assemblage ou collection de corporations distinctes et indépendantes. Si vous dites le dernier, vous reniez l'autorité de l'Église comme corporation, et affirmez son indépendance, ce qui en principe repugne à toute autorité ecclésiastique, à l'Église elle-même comme corps qui résulte d'une autorité. Si vous vous en tenez au premier principe, alors l'Église d'Angleterre est-elle cette corporation ecclésiastique, ou non ? Elle ne l'est pas de l'aveu du *Churchman* lui-même. Est-elle un membre de cette corporation ? Nous répondons qu'elle n'en est pas un membre. Elle ne peut être un membre qu'autant qu'elle sera jointe au corps et qu'elle participera à son autorité. Le gouvernement de France n'est pas un membre de celui de la Grande-Bretagne et le gouvernement de la Grande-Bretagne n'est pas un membre de celui de France, parce qu'ils sont deux gouvernements distincts, indépendants et qu'ils ne participent point à l'autorité de l'un et de l'autre. Mais l'Église d'Angleterre est une police distincte indépendante, participant en autorité avec aucun autre corps, et n'ayant de communion avec l'autorité d'aucun autre corps qu'elle même. Par conséquent elle n'est pas un membre de l'Église catholique. Puisqu'elle est un corps indépendant, ou elle est toute la corporation en unité et totalité, ou elle n'en fait point partie. Elle n'est pas toute la corporation, elle n'en est pas non plus une partie, elle est donc un corps totalement distinct. C'est là, l'inévitable conclusion à laquelle nous devons aboutir, si nous adoptons la doctrine que l'Église est un corps un et incorporé. Maintenant c'est sur ce point que nous désirons que le *Churchman* restreigne son attention ; nous désirons qu'il réponde à l'argument que nous lui avons fait. Nous lui disons que la prétention de son Église à une indépendance absolue comme police ecclésiastique détruit ses prétentions d'être un membre de la corporation ecclésiastique ; et comme lui-même accorde qu'elle n'est pas l'Église dans son unité et sa totalité, nous lui demandons de nous faire voir comment elle peut être autrement qu'un corps totalement distinct et séparé de l'Église de J.-C., sans nier l'unité de l'Église catholique comme corps incorporé, et affirmer le principe d'indépendance qu'il doit reconnaître comme destructif de toute règle et de toute unité d'un corps gouvernant ? Quand il aura répondu à cette demande, nous nous occuperons de la question de l'hérésie, et nous discuterons si son Église est saine dans la foi ou non, de manière à contenter le cœur.

Nos limites ne nous permettent pas de faire toutes les remarques que nous désirerions sur toutes les propositions que le *Churchman* nous a faites dans sa réplique, mais il y en a d'un caractère si extraordinaire que nous ne pouvons pas le laisser passer sans commentaire.

Quant aux appointements et aux investitures, dit-il, on doit se souvenir que l'Église d'Angleterre n'a pas fait de nouvelles lois, et qu'elle n'a pas invoqué une nouvelle liberté au tems de la réforme, les statuts du parlement sur ce sujet étant seulement déclaratifs des vieilles lois qui avaient été continuellement en usage dans presque tous les régnes successifs, depuis le tems que l'exercice de ces pouvoirs en Angleterre fut en premier lieu réclamé par le Pape. Il n'est pas correct de dire qu'en ôtant ces pouvoirs à la cour de Rome, l'Église d'Angleterre les a conférés comme tels à l'autorité temporelle. Car les représentans du pouvoir temporel étaient alors une portion de

l'Eglise, et en souffrant que les appointemens et les investitures retournassent à la couronne, l'Eglise d'Angleterre n'a fait rien de plus que de reconnaître l'élément de la coopération laïque dans l'emploi du temporel de l'Eglise."

Cet avancé nous ouvre un grand sujet, dans la discussion duquel nous ne pouvons entrer maintenant. Nous pouvons seulement remarquer qu'il est difficile de dire que l'Eglise d'Angleterre n'a pas fait une loi nouvelle et qu'elle n'a pas assumée une nouvelle liberté au tems de la réforme. Les anciennes lois auxquelles elle fait allusion, en premier lieu n'ont jamais été reconnues par l'Eglise, et ça pourrait être une question si (considérant la communion de l'Eglise existant alors avec l'état), si, dis-je, le protégé du Pape n'aurait pas suffi pour détruire leur force comme lois, et en second lieu, elles n'ont jamais été exécutées, mais on les a laissées de tout tems écrites dans le livre des statuts comme pure lettre morte. Elles n'ont jamais été lois en force dans le royaume, elles étaient seulement des actes de gouvernement temporel, et ne peuvent alors avoir été rigoureusement en force qu'en ce qui concerne le temporel de l'Eglise. Le gouvernement temporel, ni en Angleterre, ni dans aucun autre pays, n'a eu le droit de toucher au spirituel de l'Eglise; mais ces lois touchaient au spirituel de l'Eglise et ont été par conséquent, dès le commencement nulles et sans force de jure comme elles ont continué de l'être de facto.

Le *Churchman* n'établit pas la question correctement quand il dit: "En souffrant que les appointemens et les investitures retournassent à la couronne, l'Eglise d'Angleterre n'a fait rien de plus que de reconnaître l'élément de la coopération laïque dans l'emploi du temporel de l'Eglise." Nous n'avons certainement pas besoin de lui dire que l'investiture est du ressort de la juridiction spirituelle. C'est en ce point que le Pape a permis au gouvernement spirituel d'accorder l'investiture, et qu'il l'a refusé au gouvernement temporel. Si le gouvernement temporel donne l'investiture, il confère la juridiction spirituelle, ce qui lui donne un plein contrôle sur le spirituel comme sur le temporel. Donc que donner ce droit à la couronne, c'était seulement reconnaître "les élémens de la coopération laïque dans l'emploi du temporel de l'Eglise," c'est une assertion entièrement incompatible avec la connaissance correcte et la position fidèle des points réels qui sont l'objet de la controverse.

Nous n'avons plus de place pour de nouvelles remarques. Nous confessons que plus nous examinons de près les réclamations de l'Eglise d'Angleterre, plus nous les trouvons insoutenables. Nous avons désiré nous-mêmes de nous attacher à cette église et nous ne sommes pas certain si nous ne l'aurions pas fait, si ce n'avait été à cause des lettres de l'évêque Hopkins que nous mêmes avons jugées insoutenables sur les principes anglicans; nous avouons que l'évêque Hopkins nous paraît fidèle à son église, qu'il interprète sa constitution et sa doctrine d'après les vrais principes de ses fondateurs. Ses confrères, avec lesquels il diffère ont plus de sympathie avec nous qu'il n'en a, mais à notre jugement, ils sont moins fidèles à l'Anglicanisme. Ils voudraient volontiers que nous recussions leur église comme catholique; et ils l'appellent avec mauvaise foi *catholique* dans leurs publications; mais c'est une église protestante, protestante en esprit, en doctrine, en position et en nom; et nous ne pouvons point en aucune manière, dans notre sentiment d'honnêteté et de franchise trouver de moyens de l'appeler d'un autre nom. Il nous semble ridicule, à nous, de l'appeler catholique.

Et même le *Churchman* aussi appelle son église l'Eglise catholique réformée, ce qui admet la faillibilité; car si elle avait été infallible elle n'aurait jamais eu besoin d'être réformée; et étant faillible, qui peut nous assurer qu'elle n'aura pas besoin d'une nouvelle réforme? En voilà assez pour nous. Nous avons été forcé par nos propres erreurs, méprises, fausses ententes, contradictions de nous-même, et changement continué d'opinion sur tous sujets, d'admettre que notre raison seule n'était pas suffisante pour décider ces grandes questions sur lesquelles reposent notre paix et notre salut. Nous devons avoir un guide; mais qu'on ne se moque pas de nous avec un guide faillible. Ne nous parlez pas d'une Eglise, à moins que vous n'ayez une Eglise infallible à nous offrir. Assez longtemps nous avons suivi un guide faillible. Nous croyons que J.-C. a fondé une Eglise infallible, qu'il l'a rendue infallible par sa présence réelle, et par sa prévision. A cette Eglise, seule, nous voulons porter obéissance. Mais ce n'est pas votre Eglise; car votre Eglise, de votre propre aveu, est sujette à errer; nous avons donc été obligé de chercher plus loin que dans l'anglicanisme, pour trouver une Eglise qui reclame l'infaillibilité, et qui ne demande notre obéissance que sur ce fondement qu'elle est infallible.

Croyant, comme nous le faisons, que l'Eglise de J.-C. est infallible, et ayant autorité parce qu'elle est infallible, nous n'avons aucune sympathie avec ceux qui cherchent à restreindre son autorité comme à un corps politique. C'est un royaume suprême et complet en lui-même, établi et doté par J.-C. son fondateur et son chef invisible exprès pour le gouvernement du monde. Nous regardons comme trahison contre le roi éternel, et comme trahison aux vrais intérêts de l'homme et de la société toute tentative de le contrôler, ou de restreindre sa liberté d'action. Toutes telles tentatives, sont fausses dans leurs principes, et nécessairement funestes dans leurs résultats: ce dont l'histoire des Eglises grecques et anglicanes nous fournit une preuve convaincante. Que les gouvernans et les princes temporels étudient cela, et cessent de faire une guerre insensée contre le Seigneur et son oint. C'est la folie de la cour de Constantinople qui a jeté l'Eglise grecque dans le schisme qui a ruiné l'empire d'Orient, ou au moins a privé l'Eglise de pouvoir con-

vertir ses conquérans. C'est la folle ambition des princes de l'Europe qui cherchaient à faire de l'Eglise leur instrument, qui a fomenté cet esprit qui a fait le schisme protestant, qui, quoique ses enfans puissent chanter ses louanges, s'est déjà fait sentir comme une calamité sérieuse, et qui sera encore regardé comme la plus grande malédiction qui puisse tomber sur les nations qui en sont coupables.

Quand bien même nous n'aurions aucune sympathie dans la guerre que le *Churchman* fait à la papauté, et soit que nous ayons peu ou beaucoup de *Romanistes* pour marcher avec nous, nous ne voudrions point détruire la papauté, ni diminuer le moins du monde autant que nous le pourrions, l'autorité du Pape. Nous osons nous faire connaître comme un de ceux qui pensent que l'autorité du Pape n'est pas trop grande; et nous croyons pleinement, que si le martyr Grégoire VII (1) eût réussi à assurer à l'Eglise l'indépendance qu'il défendait, et pour laquelle il a lutté jusqu'à la mort, un monde bien différent et bien plus heureux aurait été réalisé pour nous et pour nos enfans. Nous ne craignons point le pouvoir, mais la faiblesse de la papauté, et nous ne sympathisons point avec ceux qui voudraient faire du Pape un simple président, et qui ne voudraient que lui accorder la place d'honneur dans les fêtes ou dans les processions. Nous trouvons l'anglicanisme plus blâmable dans son refus de reconnaître le Pape que dans toute autre chose. C'a été son premier péché, son erreur mère, d'où est venue comme d'une source naturelle toute son engeance d'erreurs. Sans la papauté, humainement parlant, depuis longtemps l'Eglise serait tombée dans l'erreur. Dans la constitution et la préservation de la papauté nous voyons la providence spéciale de Dieu. Nous n'avons pas honte du nom de papiste dont on abuse; nous n'avons que du regret que l'ambition et la méchanceté des gouvernans civils aient été capables d'empêcher la papauté de faire tout le bien qu'elle aurait voulu. Que personne n'essaie de nous épouvanter par le cri de "Papauté." Nous sommes heureux de reconnaître l'autorité du St. Père; et plus heureux encore si nous pouvons vivre assez longtemps pour nous assurer ses bienfaits.

Nous avons parlé librement à l'éditeur du *Churchman*, que nous respectons comme homme et comme théologien. Nous attendons sa réponse.

BULLETIN.

Ordination.—Revue des relations entre divers pays.

Dimanche dernier, M. André Marie Garçon, de l'ordre des Oblats, a été ordonné prêtre par Mgr. de Montréal, dans l'église de Longueuil.

—Le *Morning Courier* signale un bruit selon lequel sir R. Jackson, le commandant des forces, serait remplacé en juin par lord Cathcart, fils de feu le célèbre général comte Cathcart qui commandait l'armée dans l'expédition de Copenhague. Lord Cathcart a été commandant en chef des forces en Ecosse du vivant de son père. Il sera, dit-on, accompagné ici du major Douglas, en qualité de secrétaire militaire.

—Le 14 avril, à 2 heures, la législature du Nouveau-Brunswick fut prorogée, par ordre de son Excellence le lieutenant gouverneur général.

—Quoique nous soyons peu porté à croire probables les hostilités qu'on annonce de toutes parts, et que nous ne regardions la plus grande partie de ces démonstrations belliqueuses que comme des fanfaronnades de ces poltrons qui s'imaginent en imposer par leur rodomontades et font un vacarme épouvantable quand ils s'aperçoivent qu'on les craint ou qu'on leur épargnera les coups, cependant nous devons avouer que les menaces de guerre nous paraissent trop nombreuses pour ne pas éclater quelque part.

Pour commencer par ce qui nous regarde, il n'y a plus de doute que si nos voisins veulent mettre à exécution les conseils de leur Président et occuper l'Orégon, comme il les y a invités, la guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis est inévitable. *John Bull*, dit-on, notifié à *Jonathan* par un message, que, du moment qu'il entreprendrait l'occupation de l'Orégon, la guerre serait déclarée. Tous les partis en Angleterre n'ont eu qu'une voix sur ce point. Les whigs ont paru même plus animés que le ministère qui pourtant a été loin de tirer en arrière. Il est donc certain que si nos voisins de l'Union américaine persistent dans leur résolution et entreprennent d'occuper le territoire de l'Orégon, comme ils l'ont résolu au dernier congrès, et comme le Président Polk les y a invités dans son discours d'inauguration, il n'y a plus que le sort des armes qui puisse décider la question. La mère-patrie s'est trop avancée, pour qu'il lui soit maintenant possible de reculer, et les sentimens ont été trop unanimes dans le parlement impérial, pour qu'on puisse s'attendre à quelque modification. Un changement de ministère même n'y ferait rien, ou plutôt n'en rendrait la guerre que plus assurée, puisque, comme nous l'avons déjà dit, lord John Russell et son parti y sont encore plus animés

(1) S. Grégoire VII, dont l'Eglise célèbre la fête le 25 mai comme pape confesseur, est mort en exil.
N. du Tr.

que sir Robert Peel et les siens. Tout dépend donc maintenant de la marche que vont suivre les Etats-Unis. Passeront-ils outre, ou reprendront-ils les négociations? C'est ce qui reste à savoir. Toutefois nous présumons qu'ils y regarderont plus d'une fois, avant d'en venir au fait et que les hostilités ne peuvent commencer aussi prochainement qu'on a semblé le croire.

Tandis que nous en sommes sur l'Amérique, nous devons constater que la guerre qu'on croyait inévitable et même commencée entre nos voisins et les Mexicains, n'est encore qu'une éventualité au rang des choses possibles; mais que les dernières nouvelles du Mexique font regarder maintenant comme improbable. Cependant nous sommes porté à croire que si la guerre se déclarait réellement sous peu entre les Etats-Unis et l'Angleterre, le Mexique ne resterait pas étranger à la lutte, et qu'il se coaliserait avec notre gouvernement impérial. Jusqu'à présent le ministère Mexicain en apprenant la passation du bill d'Annexion du Texas par le congrès des Etats-Unis, s'est borné à adresser une énergique protestation à toutes les nations amis du Mexique et au gouvernement des Etats-Unis lui-même avec lequel toute relation diplomatique a été immédiatement rompue. Le Sénos Cuevas, ministre d'état et des affaires étrangères qui a donné ces communications aux deux chambres du Mexique, a fini par dire, ajoute le *Courrier des Etats-Unis*, que c'était là tout ce que pouvait faire l'exécutif dans les limites de la constitution, et que, pour aller plus loin, il lui fallait le concours de la représentation nationale. Voilà donc la déclaration de guerre renvoyée à la consulte des chambres et par conséquent encore un problème. Mais comme l'influence anglaise est comptée pour beaucoup dans la détermination que prendra la représentation Mexicaine, il est tout naturel de croire que dans le cas d'un conflit entre les nations Anglaise et Américaine, le gouvernement britannique ne manquera pas de porter le Mexique à déclarer la guerre aux Etats-Unis, afin de lui susciter de plus grands embarras.

Avant de finir ce qui regarde nos voisins, nous devons constater qu'une lettre apportée tout récemment du Brésil annonce, dit-on, une rupture ouverte entre le gouvernement de Washington et celui de don Pedro. Il s'agit, dit le *Courrier des Etats-Unis*, d'un navire qui, surpris en flagrant délit le traité par les croiseurs américains, et conduit par ceux-ci dans le port de Rio-Janeiro, aurait ensuite été réclamé par le gouverneur brésilien, sous le prétexte que lui seul avait le droit de faire la police chez lui. Le ministre et le commodore américain, après avoir longtemps résisté à ces prétentions, furent obligés de se soumettre et de livrer le navire; parce que le branle-bas du combat se faisait entendre dans les forts qui entourent la rade. "Les autorités ont forcé notre ministre et notre commodore à céder, écrit textuellement un officier américain; car elles auraient fait couler bas nos bâtimens. Tous leurs navires nous entouraient, leurs forts armaient, leurs canons étaient bourrés à double charge; nous eussions été engloutis, si nous avions essayé de résister, et maintenant, il ne nous reste qu'à faire la guerre, ou à faire rentrer nos navires dans nos arsenaux en emboitant l'insulte.

Comme on le voit, cette nouvelle, si elle se confirme, est assez grave pour entraîner une guerre entre les Etats-Unis et le gouvernement brésilien. Mais comme ce n'est encore qu'une rumeur qui nous paraît peu probable, nous nous contenterons de la noter pour aujourd'hui.

Avant de quitter l'Amérique du Sud, constatons que les Etats de Guatemala, de San-Salvador et de Honduras ont résolu, dit-on, de former un nouveau plan de confédération centrale. Ils veulent aussi faire entrer l'Etat de Nicaragua dans la ligue. La plupart des villes de cette province y sont, dit-on, disposées. La ville de Léon, qui en est la capitale, résiste seule. On est résolu de l'y contraindre par la force, ainsi que le district de Casta-Rien, qui est aussi récalcitrant. Il paraît qu'on commence à reconnaître que tout le monde ne peut pas être maître dans un état, et qu'en voulant trop multiplier les Etats, et être trop indépendant, on finit ou par tomber dans l'anarchie ou par devenir la victime et la propriété des grandes puissances.

Quand aux républiques argentines et orientales, on ne sait pas encore si l'intervention des gouvernements d'Angleterre et de France a mis fin aux guerres barbares qu'elles se font depuis si longtemps.

Si nous passons de l'autre côté de l'Atlantique, nous voyons que sur plusieurs points de l'Europe la tranquillité n'y est pas moins compromise qu'en Amérique. En Suisse, on s'attendait de jour en jour à quelque bataille sanglante. L'exaltation était telle parmi les défenseurs de la constitution et sur-

tout parmi les Lucernois, que, bien loin de redouter la guerre, ils craignaient que l'intervention des puissances étrangères n'arrêtât l'agression des radicaux et ne retardât ainsi la solution d'une question qui ne peut plus maintenant se décider que par les armes.

Il est à remarquer que la lutte qui s'engage actuellement en Suisse, ainsi que dans les autres parties de l'Europe, a pour cause quelque chose de plus que des susceptibilités et des animosités nationales. C'est une vraie lutte de principes, ou plutôt ce sont les funestes conséquences du rationalisme et du démagogisme qui commencent à faire ouvrir les yeux aux amis de l'ordre et de la légalité. Ils s'aperçoivent enfin que ces réformateurs impies et radicaux ne sont que des intrigants qui, sous le masque du libéralisme, cachent le despotisme le plus arbitraire et le plus absolu. C'est donc le patriotisme, mais le vrai patriotisme qui se reconnaît par l'amour de la religion, de l'ordre et de la vertu qui est aux prises avec le démagogisme, le radicalisme et l'impunité, et veut enfin s'affranchir de leur tyrannie.

La fermentation commence aussi à envahir l'Allemagne. En plusieurs endroits, on s'attend à des mouvemens révolutionnaires, surtout en Prusse; et ce sont en grande partie les persécutions religieuses qui en sont la cause.

Les matières religieuses commencent aussi à occuper fortement les esprits, en France. La condamnation de la lettre pastorale de Mgr. l'archevêque de Lyon par le conseil d'Etat, a produit un effet, sans doute, bien différent de celui que s'en promettaient le ministère Guizot. On se rappelle que Mgr. le cardinal de Bonald avait publié cette lettre pour condamner un livre intitulé: *Manuel des libertés de l'Eglise de France*, par M. Dupin, et en défendre l'enseignement dans son séminaire. Depuis que le gouvernement a fait supprimer la lettre de l'archevêque de Lyon, plus de cinquante de ses collègues se sont prononcés ouvertement en sa faveur et ont suivi son exemple en condamnant le *manuel* de M. Dupin. Ils en ont pareillement interdit l'enseignement dans leurs séminaires. Voilà ce que le gouvernement de Louis-Philippe a gagné en voulant se mêler de ce qui ne le regarde point et de ce qui n'est point de son ressort.

Le général Bugeaud est parti de France pour l'Algérie. Il paraît que les exploits militaires d'Isly, de Mogador et de Tanger, qui avaient si fort illustré les armes françaises l'été dernier, en Afrique, n'ont pas produit tout le bien qu'on en attendait. Abd-el-Kader a recommencé ses hostilités et son parti se grossit, dit-on, de jour en jour. On prétend même qu'il a pris une attitude hostile à l'égard d'Abder-Rhaman, l'empereur du Maroc. D'autres tribus dans la Kabylie du côté des Monts Jurjura causaient aussi de l'inquiétude aux colons Français de l'Algérie et on se disposait à y envoyer des troupes pour les mettre à la raison.

CANADA.

Noyée trouvée.—On a trouvé hier à Saint-Antoine un corps qui paraît être celui d'une sauvagesse. Elle portait un collier à gros grains, une chemise de coton jaune, des mitasses de drap bleu avec de la rassade, des bottines de cuir, et un tablier de toile cirée.

Future itinéraire des steamers Cunard.—On a annoncé officiellement à la bourse de Londres, qu'à l'avenir les steamers transatlantiques de Liverpool se rendraient directement à Boston, et ne toucheraient plus à Halifax, ni à l'aller ni au retour.

—Pendant que la rivière de Niagara était obstruée par les glaces, l'eau s'est élevée de trente pieds à Queenston, et du côté des Etats-Unis un bateau à manège fut porté à une hauteur de 30 pieds au-dessus du niveau de la rivière. Les dommages sur les deux bords du Niagara sont incalculables.

IRLANDE.

L'Agitation Irlandaise.—Que devient le mouvement national de l'Irlande? Sir R. Peel s'est félicité à l'ouverture de la session parlementaire d'avoir, par sa politique conciliatrice, tempéré l'ardeur des Irlandais pour le rappel de l'Union; chaque jour les journaux tories de Londres répètent que l'agitation est morte, et si nous devions en juger par le peu d'écho que le patriotisme irlandais trouve en ce moment dans la presse française, sir R. Peel aurait dit vrai: l'incendie qui embrasait l'Irlande en 1843 et 1844 ne jeterait plus aucune fumée.

Malheureusement pour le cabinet tory, il en est autrement; mais sa politique n'a pas eu le succès dont se vante le premier ministre; c'est que le mouvement de l'Irlande n'offre pas une de ces questions que l'on peut résoudre en quelque mois, à l'aide des expédients qui triomphent des difficultés ordinaires. Le système conciliateur adopté par sir R. Peel a eu, nous le reconnaissons, toute la réussite possible, mais les limites du possible étaient ici tellement réduites, qu'après le succès du cabinet anglais, il lui reste encore tout à faire. Le calme que sir R. Peel croit avoir obtenu est purement

imaginaire, et la population irlandaise échappe aujourd'hui, comme en 1843 à tout contrôle, à toute influence gouvernementale, pour n'obéir qu'aux instructions de l'association nationale. Le réseau qui unit les centres et les extrémités de l'Irlande au comité central de l'association, à Dublin, s'oppose comme une sorte de bouclier à ce que l'action du gouvernement arrive jusqu'aux populations. Sir Robert Peel pourrait se vanter d'avoir vaincu l'agitation, s'il avait enlevé à l'Irlande son association nationale, s'il avait brisé les liens qui rattachent toutes les parties du pays à la capitale, s'il avait troublé l'admirable discipline de ces héroïques populations qui, à un signal d'O'Connell, se lèvent et s'apaisent, se réunissent en meetings ou se dispersent. S'il plaisait demain au grand agitateur de convoquer, comme en 1843, des assemblées de cinq et six cent mille hommes, et de faire répéter aux échos des montagnes ses sauglantes philippiques contre l'Angleterre, il n'aurait qu'un mot à dire. Le Gouvernement n'est pas en mesure de prévenir le retour de ces grandioses démonstrations populaires, et sir Robert Peel serait plus exact si, au lieu de s'attribuer le mérite d'avoir apaisé l'Irlande, il se bornait à remercier O'Connell du peu de bruit que fait l'agitation.

Le calme de la population ne la rend pas indifférente, et la preuve, c'est que l'association n'a jamais manqué de recevoir et qu'elle reçoit régulièrement sans aucune exception, une somme moyenne qui varie de huit à dix mille francs par semaine. Dans une des dernières séances de l'association, il a été donné lecture d'une lettre de Mgr. Browne, évêque de Galway, annonçant l'envoi de seize cents francs, souscrits par le clergé de son diocèse. Mgr l'archevêque de Tuam a remis, le 1er mars, au secrétaire de l'association, trois mille francs au nom de 123 ecclésiastiques de l'archidiocèse de Tuam. Ces faits prouvent que l'esprit de 1843 est loin de sommeiller. La ville de Kilkenny vient d'ailleurs de démontrer par une manifestation éblouissante que les repealers ne sont pas à la veille d'être abattus. M. O'Connell et les compagnons de sa captivité avaient été invités à un banquet solennel par les habitants de cette antique cité. La corporation municipale, son maire en tête, s'est rendue en grand costume au devant de ses hôtes, qui ont fait leur entrée à Kilkenny accompagnés d'une magnifique procession formée des corps de métiers et des notables du pays. Le banquet a été donné dans l'église Saint-Jean, vaste édifice inachevé qui n'a pas reçu encore la consécration épiscopale. L'intérieur de cette superbe église avait été disposé pour cette fête nationale. Les inscriptions patriotiques s'entremêlaient aux guirlandes de verdure qui tapissaient ses murailles. On lisait entre autres devises : "Le Roi, les Lords et les Communes d'Irlande ont seuls le droit de donner des lois aux Irlandais." L'archevêque Mac-Hale, les évêques S. Cantwell, M. Blake, M. Kinsella, P. Kennedy, G. Solenne, Ed. Flench, C. Mac-Nally, avaient envoyé leur adhésion à cette solennité en exprimant le regret de ne pouvoir témoigner par leur présence de leur entier dévouement à la cause du rappel. La magique parole d'O'Connell s'est montrée aussi puissante que jamais à remuer les âmes.

"Oh ! s'est-il écrié, la verdure dont le printemps enrichit nos vallées annonce une moisson prochaine. Les espérances qui remplissent nos cœurs, les sentiments qui nous animent annoncent aussi pour l'Irlande une abondante moisson de liberté et de bonheur, et je vois réunis autour de moi les ouvriers qui doivent m'aider à la recueillir. Oh ! chère Irlande, terre qui m'a donné le jour, patrie de mes ancêtres, tu es le seul pays de la terre qui ait su résister à ses ennemis. Oh ! c'est une consolante chose que d'être engagé dans cette lutte nationale. Mes désirs débordent ; mon cœur bondit de joie. Je contemple la lutte de chrétiens sages et pieux, ayant horreur du crime, et qui ne voudraient pécher ni contre la loi de Dieu ni contre celle de l'homme, s'incliner ensemble devant les beautés de la révélation, et s'unir pour la liberté sur le terrain des principes du christianisme. Le jour n'est pas éloigné, l'heure approche où l'Irlande jouira des rayons bienfaisants de la liberté, où les chants d'allégresse et de bonheur retentiront dans les vallées, où l'écho des montagnes redira les joies du laboureur, où nos ports s'ouvriront au commerce du monde, où notre agriculture et nos manufactures seront en pleine prospérité ; en un mot, où notre nationalité sera proclamée, et où l'Irlande sera libre."

On se demandera peut-être quels avantages retirent les Irlandais de la fermeté de leur attitude, de l'ensemble de leur conduite, de l'énergie de leurs protestations, des sacrifices qu'ils s'imposent pour maintenir l'association nationale, et surtout des poétiques paroles d'O'Connell et des nombreuses promesses du célèbre agitateur ? Pour un grand nombre de personnes superficielles, O'Connell avait promis, dans un temps donné, le rappel de l'Union. Or, le rappel n'a pas été obtenu, d'où l'on conclut que l'Irlande n'a rien gagné, qu'elle en est pour ses démonstrations et le tapage de ses assemblées populaires.

Sir Robert Peel va répondre pour nous dans la séance des Communes du 3 avril, où il doit proposer d'élever la somme de 200,000 francs, payée annuellement au séminaire catholique de Maynooth (le Saint-Sulpice de l'Irlande), à six ou huit cent mille francs. Ce n'est là qu'une des mesures dont le Cabinet va prendre l'initiative à l'égard des catholiques irlandais ; on leur ouvrira peut-être les charges de l'Université de Dublin, ou l'on créera pour eux une université indépendante jouissant des mêmes privilèges : c'est là ce que sir Robert Peel nous apprendra dans quelques jours. Les catholiques irlandais acceptent avec joie ces nouvelles mesures, et ce sera d'autant plus facile pour eux qu'ils le peuvent sans s'obliger en retour à la moindre reconnaissance ; car ce qu'on va leur donner leur avait été enlevé autrefois. Le Ministère anglais, en se montrant libéral et juste, ne sera qu'acquitter une

très faible partie de la dette énorme que l'Angleterre a contractée envers l'Irlande. Ce sera un à-compte, un commencement de restitution ; mais très certainement sir Robert Peel ne parviendra pas à affaiblir par ce moyen l'esprit indomptable du patriotisme irlandais. Quoi qu'il en soit des espérances du Ministère anglais, peut-on douter que ce soient l'agitation et O'Connell qui aient forcé le Cabinet à entrer dans cette ligne de conciliation et de justice ? Si la grande voix d'O'Connell n'avait retenti d'une manière si formidable en 1843 et en 1844, l'Angleterre n'aurait jamais pris l'initiative des mesures importantes proposées aujourd'hui, qui ne sont après tout que des conquêtes de l'agitation. Dans un ouvrage sur l'Irlande récemment publié, l'auteur répond aux personnes qui demandent ce que fait O'Connell, en résumant les conversions arrachées depuis vingt ans à l'Angleterre par les catholiques d'Irlande à l'aide du puissant levier de l'agitation. Nous laissons parler l'auteur de cet intéressant ouvrage :

"Qu'est ce que l'émancipation de 1829, et à qui rapporter l'honneur de cette glorieuse conquête, ouvrant aux Catholiques la Chambre des Lords et celle des Communes ? C'est en vertu de l'émancipation que les catholiques peuvent entrer dans le conseil privé, dans la magistrature, dans l'armée ; c'est en vertu de cette loi qu'ils peuvent bâtir des églises somptueuses, convoquer au bruit des cloches les fidèles à la prière, etc., etc. C'est l'acte d'émancipation qui a assuré au clergé catholique la liberté dont il jouit en Angleterre, en Irlande et dans tout l'Empire. Or, tous ces avantages sont assez importants en eux-mêmes pour qu'on en tienne compte quand on demande ce qu'a fait O'Connell ; et encore nous ne parlons pas du principe de cette mesure législative qui a détruit la suprématie protestante, et assuré, dans un avenir prochain, tous les droits que revendiquent encore les Irlandais. Les agitateurs ont obtenu la réforme de l'administration municipale, qu'ils ont rendue accessible aux catholiques. Ils se sont affranchis de l'impôt qu'ils avaient à payer pour l'entretien du culte officiel, et ils ont fait réduire de moitié les évêques anglicans. Ils ont obtenu la suppression d'un grand nombre de paroisses hérétiques ; ils ont presque secoué l'odieuse obligation de payer la dime à l'Eglise enrichie des dépouilles de leurs catholiques ancêtres ; ils ont ébranlé chez eux cet établissement anglican planté par le glaive et arrosé du sang de tant de martyrs ; chaque jour la tempête de l'agitation renverse quelque un des états de ce vieil édifice. Nous signalons les faits culminants sans entrer dans une foule d'améliorations secondaires qui en découlent. Sur la question de l'instruction, les catholiques ont aussi obtenu d'importantes concessions. Considérons ensuite la position actuelle de l'Irlande, l'influence qu'elle exerce, la puissance morale que lui a donné O'Connell ; pesons les difficultés qu'elle a rencontrées dans ses luttes, tenons compte de la nature des obstacles contre lesquels elle avait à lutter, et demandons-nous ensuite si l'agitation a été infructueuse ? si la parole d'O'Connell n'a d'autre résultat que de faire vibrer l'air avec plus ou moins de charme pour l'oreille de ses auditeurs ? Vingt années ont suffi à l'Irlande pour changer sa position d'une manière aussi radicale. Il lui reste encore beaucoup à faire ; mais l'expérience du passé la guidera dans l'avenir. Les améliorations naturelles que réclame sa situation découleront avec le temps des conquêtes qu'elle s'est déjà assurées, et son exemple dira à la France ce que peut un peuple catholique avec l'unité, l'activité et la persévérance."

Univers.

LETTRE DE MGR. L'ÉVÊQUE DE CHARTRES.

A M. LE MINISTRE DES CULTES.

Monsieur,

Votre Excellence vient de traduire devant le Conseil d'Etat le mandement publié par Mgr. le cardinal de Bonald contre quelques écrits de M. Dupin.

Je viens vous dire, Monsieur le Ministre, que je partage tous les sentiments de ce prélat, dont les hautes vertus et les lumières me sont particulièrement connues. Les raisons qu'il a exposées n'ont été combattues par un semi-officiel que par des arguments très frivoles. La pleine adhésion au premier article de 1682, sur l'inviolabilité et l'indépendance de la temporalité des Rois, article auquel je souscris sans hésiter, ainsi que Mgr. de Bonald, n'empêche pas qu'on ne puisse prendre les trois autres sur le pied d'une opinion libre. Si le Pape est infaillible, dit-on, il pourra déclarer que toutes les couronnes lui appartiennent. C'est un sophisme très aisé à détruire. Le Pape, que nous ne regardons pas comme un Dieu (suivant les révoltantes expressions de ce journal), mais comme investi par le Dieu sauveur du gouvernement et de la direction suprême des choses spirituelles, ce chef des pontifes a joui, pendant quelques siècles, d'un pouvoir très étendu sur les affaires temporelles et les grands intérêts des nations ; mais ce pouvoir avait son origine dans le consentement des Rois et des peuples, et nullement dans l'Evangile où il est écrit : *Mon royaume n'est pas de ce monde*. Jamais les Papes n'ont prétendu et ne prétendent jamais faire un article de foi de la croyance à cette sorte de pouvoir dans leur personne. Aussi, quoique dans tous les Etats catholiques, excepté en France, l'infailibilité du Souverain-Pontife soit admise (à titre d'opinion), ni les Rois ne tremblent sur leurs trônes, ni les magistrats ne réclament, ni les peuples ne s'inquiètent. L'appréhension à ce sujet est d'autant plus futile, qu'il est visible pour tous que le Pape, lors même qu'il pourrait le vouloir, serait hors d'état de s'empareur d'un seul village dans l'Europe entière.

Quant aux libertés de l'Eglise gallicane, nous les entendons dans le sens de l'abbé Fleury, le moins suspect et le plus irrécusable des écrivains sur cette matière, mais non suivant les prétentions excessives et superbes des auteurs parlementaires.

Ne voit-on pas qu'il s'est fait un changement immense et profond dans nos institutions politiques ? Assurément, dans les Etats-Unis, le président ni le Congrès lui-même n'oseraient toucher aux opinions particulières et libres des luthériens, des calvinistes ou des quakers. Pourquoi dans notre France, où la Charte constitutionnelle est calquée, à cet égard, sur celle des Américains, les catholiques ne jouiraient-ils pas du même privilège ?

Je pourrais ajouter d'autres raisonnements victorieux à ces considérations, mais je cours à la conclusion. Nous ne vivons ni sous la suprématie anglaise, ni sous l'autocratie russe. La France reconnaît et reconnaîtra à jamais, s'il plaît à Dieu, que l'immortel auteur des sociétés a établi sur la terre deux puissances, l'une spirituelle, l'autre temporelle, toutes deux souveraines et indépendantes dans leur sphère. Cette vérité est un dépôt qui a été confié à notre garde. Nous mourrions plutôt que de souffrir qu'il fût violé par notre fait dans un sens ou dans un autre. Est-ce qu'on peut nous blâmer ou nous frapper pour avoir dans le cœur et pour être résolu à suivre cette règle ? On craint notre zèle, mais pourquoi ne craint-on pas plutôt les excès inouis de l'impiété qui détruit et bouleverse ce que le zèle de la foi, c'est à dire de la vérité, assure et conserve ? Quelques ecclésiastiques sont persuadés, comme je le suis moi-même, qu'il y a des doctrines philosophiques ou autres, enseignées avec privilège et monopole dans tout ce royaume, lesquelles doivent, dans un temps qu'il serait aisé de calculer, y détruire la religion catholique. Ils se fondent sur ce que les sentiments d'un peuple ne tardent pas à devenir la tradition et le miroir des opinions diverses de tout culte, et par là même de tout ordre, qu'on a introduites et accréditées dans la classe supérieure.

Ces prêtres, dans les écrits que leur a dictés l'amour des croyances de nos pères et de leur pays, s'y expriment dans des termes un peu vifs, parce qu'un immense intérêt échauffe naturellement les âmes généreuses et les paroles qu'elles consacrent à sa défense. On appelle sur eux les rigueurs de la justice, on les traîne de tribunaux en tribunaux, on les frappe d'amende, on les enferme, sur ce fondement qu'ils ont attaqué une classe de personnes. Mais, d'une autre part, M. Michelet, qui professe au nom de l'Etat, trempe dans le noir venin sa plume forcenée, publie les calomnies les plus infâmes contre tout le clergé, pontifes et prêtres : il blasphème avec la passion la plus exaltée et la plus furibonde, il excite à la haine, à la rage contre les ministres de la religion des hommes capables de tout, et cela dans une ville immense où cette sorte de gens ne manque pas, et où fume encore le sang du 2 septembre. Ne sommes-nous donc pas, une classe de personnes ? Et cette classe, révoquée pendant quinze cents ans, n'a-t-elle pas eu quelque part à la grandeur et à l'éclatante renommée de notre patrie ? L'audace et la fureur de cet écrivain ont-elles été réprimées ? Non ; tandis que les prêtres, qu'il a traînés dans la boue la plus noire, ainsi que tout le corps auquel ils appartiennent, sont dans les fers, pour lui, il triomphe, on lui fait publiquement des ovations, on a arrêté que ses traits seraient immortalisés sur l'airain. Quel sort prépare à l'avenir de notre belle France cette rigueur extrême d'un côté et cette espèce d'inviolabilité de l'autre ? Le temps l'apprendra.

Pour me résumer, Monsieur le Ministre j'adhère pleinement au Mandement de Mgr. le cardinal de Bonald. Dieu le sait, je ne prétends mécontenter ni braver aucun pouvoir, mais je garde ce que mon divin maître m'a confié et j'obéis à ma conscience.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération,

De votre excellence, Monsieur le Ministre,

Le très humble et très obéissant serviteur,

† CLAUD-HIP., Evêque de Chartres.

Chartres, le 21 février 1845.

MATHURIN RENAUD,

ou

LE MODELE DES BONS PERES.

M. DE VERZURE venait d'acheter les domaines et le château de Barmont ; dès le lendemain de son arrivée, il voulut se promener avec son garde sur ses nouvelles propriétés pour en prendre une connaissance plus exacte. On était alors dans le mois de juin, et le soleil, qu'aucun nuage ne couvrait ce jour là, rendait le temps d'une chaleur étouffante. Après quelques heures de course, M. de Verzure désira se reposer, et s'étant assis à l'ombre de trois gros chênes plantés sur une hauteur d'où l'on découvrait tout le village et ses environs, il questionnait son garde sur tous les objets qui s'offraient à sa vue.

« Cette ferme isolée que j'aperçois là bas, à la droite du village et près d'un chemin de traverse, n'est-elle pas celle de Mathurin Renaud, lui demanda-t-il ?

— Oui, monsieur, lui répondit celui-ci.

— Et quel homme est-ce que ce Mathurin Renaud, continua M. de Verzure ?

— Oh ! c'est bien le meilleur homme que je connaisse, et je puis bien ajouter aussi, le meilleur de tous vos fermiers ; il n'y a pas de danger que celui-là soit jamais en retard avec vous.

— Il est donc bien riche ?

— Bien riche ! non ; mais il est à son aise, et il a tant d'ordre que

jamais il n'est pris au dépourvu ; je l'ai vu dans les années bien fâcheuses où il n'avait pas récolté la moitié de ce qu'il devait attendre, payer son maître comme à l'ordinaire, et secourir encore tous les pauvres des environs.

— Mais comment faisait-il donc ?

— Ça n'est pas malin comment il faisait, mais c'est bien beau : au lieu de manger du bon pain blanc, il en mangeait du bis ; au lieu de se permettre quelques parties de plaisirs, il se les refusait toutes ; au lieu de donner quelque habillement neuf à ses filles, il en gardait l'argent pour le distribuer aux pauvres.

— Mais ses filles ne devaient pas être contentes de la générosité de leur père.

— Elles ? on voit bien que vous ne les connaissez pas ; elles sont aussi bonnes que lui, et ses fils aussi ; c'est une vraie maison de Dieu.

— Vous avez bien raison, Pierre, dit M. de Verzure, le bon Dieu doit bien aimer de telles gens.

— S'il les aime bien, ils l'aiment bien aussi : il faut voir tout ça le dimanche aux offices ; on dirait une famille de petits saints.

— Je n'ai sans doute pas besoin de vous demander s'ils sont bien aimés dans le village.

— Si fort, que je ne conseillerais pas à personne de dire du mal d'aucun d'eux ; je vous réponds qu'il perdrait son temps, et qu'il courrait même risque de se faire un mauvais parti ; car ce n'est encore rien que ce que je vous ai dit d'eux ; il faut voir comme ils sont bons avec leurs domestiques, comme ils ne diraient jamais un mot plus haut que l'autre à qui que ce soit, comme ils aiment à faire plaisir à tout le monde. Leur réputation est si bien établie dans le village et les environs, que, quand on cite quelque belle action, on dit pour la louer, c'est digne d'un Renaud.

— Tout ce que vous me dites me donne la plus grande envie de connaître cette respectable famille et son digne chef ; certainement j'irai lui faire une visite quelque jour de ces jours ; on ne saurait trop encourager les honnêtes gens ; ils sont si rares maintenant !

— Sans doute, mais pas autant cependant à Barmont qu'ailleurs ou n'y compte que trois à quatre mauvais sujets, auxquels monsieur le curé n'a jamais pu faire entendre raison.

— J'aime à vous entendre parler de la sorte, Pierre ; et, sans vous en douter peut-être, vous venez de prouver une vérité qui devrait être méditée par bien des gens : vous comptez trois ou quatre mauvais sujets dans le village, et ceux-là n'écourent pas monsieur le curé, c'est-à-dire ils n'ont pas de religion ; tous les autres habitants sont des gens estimables dans leur conduite, et ils écourent M. le curé, c'est-à-dire ils ont de la religion ; voilà bien le plus bel éloge qu'on puisse faire de celui-ci ; tous les honnêtes gens sont pour elle, tous les mauvais sujets sont contre elle ; si tous ceux qui se vantent de n'en pas avoir voulaient faire ces réflexions, je ne vois pas comment ils pourraient encore tirer vanité de leurs principes qui les rangent nécessairement dans la classe des mauvais sujets.

Comme ils parlaient ainsi, ils virent passer dans un chemin de traverse, dont ils étaient à peu de distance, un homme qui n'ôta pas son chapeau devant une croix qui s'y trouvait placée ; monsieur de Verzure dit à sa garde : « Je parierais que cette homme est un des mauvais sujets du village.

— Vous ne vous trompez pas, lui répondit Pierre ; car ce n'est pas pour rien qu'on l'appelle Robert-le-Diable ; il n'a pas de plus grand plaisir qu'à se battre, à jurer et à tromper le monde.

— Avec une telle conduite il est impossible qu'il soit heureux, et je suis persuadé que Mathurin Renaud ne changerait pas de position avec lui.

— Je le crois bien, il y aurait trop à perdre pour lui ; cependant celui-ci passe pour être plus riche ; mais c'est un bien mal acquis qui ne lui profite pas. Comme il n'aime personne, en revanche personne ne l'aime, et il y en a plus d'un qui ne se font pas scrupule de l'attraper quand ils peuvent, aussi bien qu'il attrape les autres, de sorte qu'il est obligé d'être en garde contre tout le monde, même contre ses propres enfants qui sont des vauriens, et contre sa femme qui n'est pas meilleure. Je suis quelquefois entré chez eux : c'est comme un véritable enfer ; on n'y entend que des reproches, des querelles, des injures, et bienheureux encore quand les choses en restent là. Il y aura deux ans à la St.-Martin prochaine, que, pour essayer de mettre fin à tout ce train là, il a voulu envoyer tout son monde à l'église ; mais, comme il n'y allait pas lui-même et qu'il continuait à se moquer de la religion, ceux-ci n'ont vu dans cet ordre qu'une fantaisie de sa part, à laquelle ils ont obéi pour éviter des sottises et peut être des coups ; mais ses filles n'y allaient que pour montrer leurs beaux ajustemens ; ses garçons que pour se moquer des filles du village ou pour les agacer ; et tout a continué à aller aussi mal

chez lui, tellement que, voyant qu'il n'y gagnait rien, il a fini par les laisser maîtres de faire là-dessus ce qu'ils voudraient, et ils n'y viennent plus.

— Je suis étonné qu'au milieu de tous ces désordres il ait pu réussir dans ses affaires : ce n'est pas l'ordinaire.

— S'il avait été plus sage, il serait trois fois plus riche qu'il n'est ; son père, dont il était fils unique, lui avait laissé une belle fortune, et cependant, quatre ans après, on le disait déjà presque ruiné ; mais il est venu une bonne année où le blé a plus que triplé de valeur ; il a su en profiter, il a vendu tout le sien dans le moment où il était le plus cher, et il en a retiré beaucoup d'argent. Comme un grand nombre de petits ménages se trouvaient fortement arriérés par suite de cette cherté, il a achevé de les ruiner en leur prêtant de l'argent à gros intérêts, et en les forçant ensuite à lui vendre leurs terres à vil prix pour s'acquitter. Tout cela a relevé ses affaires et l'a rendu en peu de tems plus riche que jamais ; reste à savoir s'il saura cette fois-ci conserver sa fortune mieux que la première fois ; j'en doute fort, et je crois que ses enfans, qui le volent tant qu'ils peuvent, y mettront bon ordre. Dans tous les cas, et quand même il saurait la garder, je ne voudrais pas encore changer de position avec lui. La fortune n'est rien quand elle ne donne pas le bonheur : et quel bonheur peut-il goûter, lui qui ne voit jamais dans sa maison que des mines renfrognées, que des enfans et des domestiques qui n'obéissent que par peur, et qui sont disposés à le tromper ; lui enfin qui ne peut se fier à personne, et qui doit se méfier de tout le monde ? J'aimerais autant l'enfer qu'une vie pareille."

M. de Verzure entendait avec un grand plaisir son garde parler ainsi ; c'était pour lui une preuve non équivoque de la bonté de ses principes ; et les maîtres, même les plus libertins et les plus impies, aiment mieux avoir à leur service des gens qui, vivant continuellement dans la crainte d'un Dieu qui voit toutes leurs, n'oseraient s'en permettre de condamnables, que d'autres qui, ne croyant en rien, n'ont nécessairement d'autre règle de conduite que leurs passions et leur intérêt ; ils sont bien plus sûrs de la probité des premiers que de celle des seconds. M. de Verzure qui, loin d'être un libertin ou un impie, avait au contraire beaucoup de religion, fut doublement satisfait de trouver dans son garde les mêmes principes qu'il professait lui-même ; aussi se promit-il de lui accorder sa confiance et d'être en tout tems pour lui un père plutôt qu'un maître. Se sentant en ce moment suffisamment remis de sa fatigue, il reprit sa promenade, se dirigeant vers le château.

Dès le lendemain il voulut aller faire la connaissance de Mathurin Renaud, dont Pierre lui avait fait un si grand éloge. C'était un jour de dimanche ; il se rendit chez lui au sortir de la grand'messe, et le trouva environné d'une vingtaine de pauvres auxquels il faisait une distribution de pain. Après l'avoir félicité sur une aussi honorable occupation, il entra avec lui dans sa maison, et y remarqua avec plaisir que rien n'y était donné au luxe, mais que tout y annonçait l'ordre et l'aisance. Il fut reçu dans une petite salle attenante à la pièce commune, dans laquelle étaient les enfans et les domestiques. Madame Renaud crut sans doute qu'il était de l'honnêteté de plaindre un monsieur obligé de s'asseoir sur des chaises de bois blanc, et elle lui fit ses excuses de ne pas en avoir de plus belles à lui offrir : "Monsieur sait bien, continua son mari, que ce n'est pas dans une ferme qu'il faut venir pour trouver de beaux meubles, et il aimera mieux sans doute voir ses terres bien cultivées que notre chambre bien ornée."

— Certainement, M. Renaud, et je vous assure que je vous félicite beaucoup plus de la propreté que je vois régner chez vous, que je ne vous féliciterais si j'y trouvais des meubles d'acajou ; et je suis bien sûr aussi que les pauvres que j'ai vus tout à l'heure à votre porte aiment mieux l'emploi que vous faites de votre fortune, que celui qu'en font malheureusement maintenant tant d'autres qui, sans avoir même vos moyens, prodiguent à un luxe ridicule un argent dont ils auraient souvent tant besoin ailleurs."

Renaud était trop modeste pour répondre à ce compliment, et il s'empressa de changer de conversation ; mais le spectacle qu'avait eu M. de Verzure en entrant l'avait trop intéressé pour qu'il n'aimât pas à y revenir : "Il y a donc bien des pauvres dans Barmon, lui demanda-t-il, pour qu'il vous en vienne autant tout les dimanches ; on m'avait dit que les habitans y étaient généralement aisés."

— Et on ne vous avait pas trompé ; tous ceux que vous avez vus appartenaient aux villages voisins ; il n'y a dans Barmon que quatre ou cinq malheureux qui demandent, et seulement dans l'hiver.

— De sorte qu'à cette époque vous en avez encore plus à secourir qu'à celle-ci ?

— Oui, Monsieur ; c'est notre bon tems dans ce moment-ci.

— Mais, à juger du mauvais parce que vous appelez le bon, les pauvres doivent être une grande charge pour vous.

— Ça coûte un peu, il n'y a pas de doute ; mais, que voulez-vous ils ne sont pas nos frères pour rien.

— C'est fort bien parler, M. Renaud, et je ne puis qu'applaudir de pareils pareils sentimens ; mais enfin il faut pouvoir suffire à ses dépenses.

— Ah, Monsieur ! ce que me disait M. le curé est bien vrai : qu'on donne aux pauvres, on le prête à Dieu, et il vous le rend avec intérêts ; jamais l'aumône n'a ruiné personne."

A continuer.

PERDU.

JEUDI dernier, UN CAHIER, contenant des NOMS pour une RAFFAËL et divers actes ainsi que des billets et reçus. Le paiement des billets ayant été arrêté, ils ne seront d'aucune utilité à personne. La personne qui le rapportera au soussigné ou chez J. A. LABADIE, Ecr. N. P. sera généreusement récompensée.

J. B. CADIEUX.

Pointe-aux-Trembles, 28 avril 1845.

A VENDRE.

UNE SUPERBE TERRE de 140 arpens en superficie, avec un BEAU BOIS ainsi qu'environ TROIS MILLE ERABLES, située près de l'église de la POINTE-AUX-TREMBLES, avec dépendances. S'adresser à

J. B. CADIEUX.

N. B. La MAISON qui a été annoncée pour être vendue n'ayant pu l'être est par conséquent encore à VENDRE ou à LOUER.

J. B. C.

Pointe-aux-Trembles, 22 avril 1845.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

A CONSTRUIRE à St. ATHANASE, une EGLISE en pierre, de 126 pieds de long sur 60 de large à l'intérieur ; les murs devront être de 30 pieds haut, hors de terre, et la SACRISTIE de 34 pieds de long, sur 26 de large, au à l'intérieur.—Le tout mesure française. L'entreprise sera donnée le MAI prochain à 10 HEURES A. M. à celui ou ceux qui auront fait les propositions les plus avantageuses.

Pour les plan, devis et conditions, s'adresser à M. J. GRAVEL, curé du lieu St. Athanase 15 avril 1845.

NOYÉ.

NOYÉ, le 11 MARS dernier, près de l'Isle St. Paul, JOSEPH ENO, de la paroisse de Montréal. Signalement : homme de cinq pieds et demi, teint brun, cheveux noirs, surtout de drap couleur de tabac, veste carottée noire et verte, culotte grise d'étoffe américaine, chemise de diamme rayé, casque en loutre, une montre d'argent à patentes, marquée "Joseph Eno."

Son cheval et sa voiture sont décrits comme suit : Sleigh peint en vert, double siège, cheval sous poil noir avec harnais complet à bossettes blanche. Les messieurs du clergé ou autres personnes sont priés d'en donner avis à Supérieur du séminaire de Montréal, Messire Quiblier, aussitôt qu'il verra à leur connaissance qu'il a été retrouvé, sans le faire inhumer, attend que les parens du défunt désirent qu'il soit inhumé à St. Michel de Lachine 8 avril.

ON demande un MAITRE D'ECOLE à l'INDUSTRIE. Celui qui saura le français et l'anglais serait préféré à celui qui ne parlerait que la première langue. Pour les conditions, on pourra s'adresser au village de l'Industrie à M. MANSEAU, V. G. curé, ou aux SYNDICS du même lieu.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et du CANADA GAZETTE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4s.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

} PRÊTRES.